

Jugement en appel du copwatcher de Marseille : une affaire qui pose problème ; et une fin surprenante !

Jeudi 28 février 2013 en cour d'appel d'Aix-en-Provence

Rappel des faits : Ayant été choqué d'une arrestation policière qu'il a trouvée particulièrement brutale et xénophobe, Michel D. avait filmé la scène pour montrer aux policiers qu'ils étaient observés, et prévenir les abus. Il s'est alors retrouvé en garde à vue, pour "violences volontaires à agent" (!), accusation qu'il affirme mensongère et dont il avait été relaxé par le tribunal correctionnel de Marseille. Mais condamné à mille euros avec sursis pour refus de fichage, il avait fait appel du jugement.

Lors d'une affaire précédant la sienne, alors qu'un prévenu faisait aussi état de pressions de policiers, le président de jury s'est emporté : "Oh et puis : il y en a assez d'entendre qu'il n'y a que des policiers qui font mal leur travail ! C'est vrai, ... c'est insultant pour les policiers !!"

Le jugement en appel de Michel D. s'est déroulé dans le même esprit de domination : un tribunal hostile et fermé à tout reproche envers des policiers. Ils ont tout juste confirmé la relaxe pour l'accusation de violences, considérant qu'aucun témoignage de policiers ne venant soutenir l'accusation de l'agent E., cette dernière "devait alors être considérée comme plaignante et non comme policière dans cette affaire", selon les mots du procureur - alors que le précédent procureur avait rappelé - chose rare - que **"la justice ne reconnaît pas de supériorité du témoignage d'un policier par rapport à celui d'un quelconque citoyen"**.

C'est le prévenu lui-même et sa défense qui ont appris à la cour que **"le fait d'être photographiés ou même filmés durant leurs interventions ne peut constituer aucune gêne pour des policiers soucieux du respect déontologique"** (Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité 2005-29), et que cet avis de la CNDS était confirmé par la jurisprudence. Chose qu'ils étaient réticents à entendre. Il semblait donc évident qu'ils ne défendraient pas ce droit...

Concernant le refus de fichage, Michel a eu la surprise de découvrir que seul le refus d'empreintes et de photo lui étaient *officiellement* reprochés, mais pas son refus d'ADN, plus condamnable, mais aussi plus soutenu. "L'ADN, c'est un autre texte" a lancé le juge en guise de justification. Michel avait pourtant refusé le fichage comme un tout. Le tribunal n'a rien voulu entendre de ses arguments philosophiques et politiques, et le faisait taire par un "ce n'est pas d'une tribune ici mais d'un tribunal !" sèchement répété dès qu'il tentait d'exprimer ses raisons.

On pouvait donc s'attendre à un verdict bien pire encore. Finalement, les juges se sont contentés de confirmer le précédent verdict. Michel D. s'en sort donc avec une relaxe pour l'accusation de violences, et 1000 € avec sursis pour le refus de fichage.

Rappelons que les violents "cow-boys" xénophobes et menteurs de la police nationale que décrit Michel n'ont quant à eux pas du tout été inquiétés, car le procureur n'a pas donné suite à la plainte déposée à leur encontre. Il n'y a pas à s'en étonner : le refus de fichage d'un militant inquiète davantage l'Etat que des policiers à priori racistes et dangereux.

La séance s'est terminée par une étrange angoisse du président de jury, qui s'est écrié, complètement paranoïaque : *"On a bien senti qu'on a été filmés ou enregistrés ... Si si, on le sait !... Il est interdit d'enregistrer ou de filmer quoi que ce soit dans un tribunal !"* - Alors que personne n'avait rien filmé ni enregistré. Puis alors que l'on souhaitait entendre les verdicts de la dernière affaire, il a encore bougonné : *"Bon ! ... ils peuvent y aller là ?!! ... Le public on n'a pas besoin de ça ! ... On se sent observé !"*

Nous avons donc pu observer toute la délicieuse angoisse que l'on peut générer en retournant simplement une fois le sens de la vidéo-surveillance pour contrôler les représentants du pouvoir d'Etat (les policiers - mais cela aurait pu être les juges).

Et nous, citoyens, devrions accepter le fichage en toute confiance sans sourciller !?